

CRAS-DES-FOURCHES – PARCELLE N° 2607  
DEMARCHE PARTICIPATIVE – ATELIER 1

PV DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2016

Présents : M<sup>me</sup> Françoise Collarin, conseillère communale, responsable Dpt UETP  
M. Hubert Jaquier, Chef du Service UETP  
M<sup>me</sup> Céline Wermeille, chargée de mission, Service UETP  
M<sup>me</sup> Célia Marquis, stagiaire, Service UETP  
M. Pierre-Alain Pavillon, Urbaplan  
M. Bruno Maréchal, Urbaplan  
M. Oscar Gential, Urbaplan  
M. Pierre Chételat  
M. Adrian Schüle  
M. Eloi Lovis  
M<sup>me</sup> Marie-Louise Lovis  
M<sup>me</sup> Paiva Regula  
M. Joël Theubet  
M<sup>me</sup> Christine Flury  
M. Alain Flury  
M. Bernard Hoffer  
M. Kurt Kaiser  
M<sup>me</sup> Anne Eschmann  
M. Grégoire Monin  
M. Bertrand Bron  
M<sup>me</sup> Marie-Hélène Queloz  
M<sup>me</sup> Nathalie Surdez  
M. Laurent Surdez

Excusés : M<sup>me</sup> Laurence Choulat  
M. Michel Lovis  
M. Richard Mertenat

Absents : M<sup>me</sup> Magali Rohner  
M<sup>me</sup> Barbara Simon

## 1. VISITE DE TERRAIN

Françoise Collarin et Hubert Jaquier remercient les personnes présentes au nom de la Municipalité et indiquent que les collaborateurs du bureau Urbaplan se chargent de diriger l'atelier.

Pierre-Alain Pavillon remercie au nom du bureau Urbaplan les personnes présentes et explique l'objectif de la visite de terrain : il s'agit de faire le tour de la parcelle concernée et d'écouter les avis des membres du comité consultatif sur les différents endroits de ce terrain et leurs alentours afin d'enrichir et consolider le diagnostic.

Lors de la visite de terrain, différentes thématiques sont ressorties des discussions :

- Ecopoint : l'écopoint engendre beaucoup de problèmes pour les habitants du quartier (trafic élevé, nuisances sonores). Il sera nécessaire de trouver une solution pour l'avenir s'il y a des constructions sur la parcelle.
- Stationnement : il y a beaucoup de stationnement « sauvage » le long de la rue des Moissons, notamment lié au judo.
- Place de jeu : il y a beaucoup de places de jeu privées dans le quartier. Les seules qui sont publiques sont situées sur la parcelle n° 2607 et aux Marronniers, plus haut.

- Verger : il n'est pas bien entretenu et les arbres ne croissent plus beaucoup. Le verger serait à reconsidérer.

## 2. INTRODUCTION

Pierre-Alain Pavillon explique qu'il s'agira de former trois groupes et de choisir un animateur-rapporteur par groupe. L'objectif de cette démarche est de récolter dans un premier temps les avis des membres du comité afin que le bureau Urbaplan puisse travailler sur les grands principes de l'aménagement de cette parcelle et réaliser quelques scénarios. Tous les groupes ont différentes planches avec l'état existant, le plan directeur communal et les thématiques relatives (mobilité, paysage et espaces publics, programme et forme bâtie). Pierre-Alain Pavillon souligne que cet exercice permet aux gens de s'exprimer et de proposer des idées relatives à l'aménagement de la parcelle concernée.

## 3. TRAVAIL EN GROUPES

### 4. RESTITUTION

Les personnes désignées comme « rapporteur » viennent relater les discussions de leur groupe et exposer leurs notes et croquis de l'aménagement de la parcelle.

**Adrian Schüle** : il préconise des immeubles de peu de niveaux avec des toitures plates dans la mesure du possible, sur cette parcelle. Les constructions de ces immeubles devraient être en quinconce ou parallèles à la pente afin de préserver les vues des maisons en rangée de la rue des Bordgeais. Il faudrait maintenir des chemins piétonniers à travers la parcelle et entre les immeubles (comme dans les rues au-dessus). Il préconise aussi un parking souterrain pour les automobiles des éventuelles constructions sur ce terrain. Il faudrait également proposer des solutions aux nuisances de l'écopoint actuel (bruits et trafic automobile). Dans la thématique du trafic automobile, il propose de modérer la circulation automobile dès l'entrée de la rue des Moissons. Un rétrécissement ou une suppression de la contre-allée des Moissons pourrait également tendre à réduire le trafic automobile. Il prône aussi une augmentation des transports publics dans le quartier. Il propose de déplacer éventuellement le verger dans la zone verte au bout de la rue des Clarines

**Bernard Hoffer** : il propose de réaliser un parking souterrain (avec une unique entrée aux constructions éventuelles sur la parcelle au Sud-Ouest) afin de ne pas augmenter la circulation dans le quartier. Il préconise aussi des chemins piétonniers qui sillonneraient les éventuels bâtiments sur le terrain. Il faudrait fixer au minimum 1 à 2 places de parc par appartement et une dizaine de places pour les visiteurs, selon le nombre d'appartements prévus. Il propose de mettre en zone 30km/heure l'ensemble du quartier du Cras-des-Fourches. Il explique que la place de jeu pourrait se tenir au-dessus des parkings souterrains où elle se trouve actuellement et tenter de garder un terrain de foot. L'écopoint pourrait être couvert afin d'éviter les nuisances sonores. Il note que la haie, le verger et les arbres présents sur la parcelle font partie du plan « Nature en ville », de ce fait, il est nécessaire de les conserver.

Joël Theubet signale que les avis divergent concernant le maintien du verger. Bernard Hoffer demande pourquoi la Commune n'a jamais investi pour l'entretien du verger. Hubert Jaquier répond que ce verger est entretenu par un ancien agriculteur. Le terrain n'est pas bon, il faudra reprendre cette question. Bernard Hoffer demande quelle densité est prévue sur la parcelle. Pierre-Alain Pavillon répond que pour 40 logements, la densité serait de 0.4 à 0.5. Bernard Hoffer demande s'il y a déjà des investisseurs. Hubert Jaquier répond que la Commune n'a actuellement pas connaissance d'investisseurs intéressés mais les coopératives d'habitation de Delémont pourraient intervenir. Dans le registre de la mobilité douce, Hubert Jaquier demande si l'idée d'un trottoir mixte « piétons-vélos » le long de la Montée-des-pâturages est toujours d'actualité. Bernard Hoffer répond qu'il serait effectivement intéressant de rajouter cette idée aux propositions.

Hubert Jaquier informe que pour créer une zone 30km/heure, il faudrait réaliser une expertise. Ensuite, il faudra réaliser un essai afin de voir si la vitesse préconisée est respectée. Dans un dernier temps, si la vitesse n'est pas respectée, des objets dissuasifs pourront être placés sur la route.

**Christine Flury** : elle propose de construire des bâtiments à l'emplacement du verger car cela gênerait le moins les habitants des maisons en rangée de la rue des Bordgeais. Un parking souterrain pourrait aussi être aménagé. Elle préconise une expertise du verger afin de voir dans quel état se trouve le verger actuellement. Elle note que des bâtiments dans la zone verte au bout de la rue des Clarines pourraient être construits mais Hubert Jaquier répond qu'il n'est pas possible de mettre en zone à bâtir la zone verte. Christine Flury propose de maintenir l'écopoint et de trouver des solutions aux différentes nuisances que ce dernier engendre. Elle souhaite que la place de jeu et qu'une place

de rencontre soient maintenues. Elle propose de maintenir la contre-allée de la rue des Moissons car il se trouve des essences d'arbres rares à Delémont. Elle explique qu'il faudrait construire des bâtiments plutôt dans le haut de la parcelle et avec peu de niveaux.

Hubert Jaquier rappelle qu'avec une densité de 0.5, il pourrait se faire environ 40 logements. Pour une surface de 10'000 m<sup>2</sup>, cela représenterait 5000m<sup>2</sup> de surface brute de plancher pour réaliser des constructions. Il signale que cette densité permet autant de réaliser des maisons en rangée que des bâtiments collectifs. Il informe que, selon la révision de la LAT, le Service du développement territorial impose des densités minimum. Hubert Jaquier explique qu'actuellement, on ne peut plus vraiment discuter des densités car ce sont le Canton et la Confédération qui décident de ce qui est réalisable ou pas en termes de densité. Il est par ailleurs judicieux de fixer des typologies de bâtiments qu'on souhaite réaliser sur un terrain. Pierre-Alain Pavillon note que les indices d'utilisation du sol ne définissent pas le types de constructions sur une parcelle, c'est pourquoi il rappelle qu'il est important de poser les grands principes aujourd'hui concernant la forme et la situation des bâtiments.

Hubert Jaquier demande quelle vocation aurait la place de jeu envisagée sur la parcelle. Christine Flury explique qu'il s'agirait d'une zone de loisirs avec la présence d'une petite place de jeu, d'un espace vert lié à la détente ainsi qu'une zone de rencontre. Elle rappelle que les habitants du Cras-des-Fourches se retrouvent chaque année à l'occasion d'un pique-nique sur la parcelle.

Pierre-Alain Pavillon demande pourquoi les enfants ne vont pas jouer à la place de jeu des Marronniers située un peu plus haut. Christine Flury répond que cette place est mal considérée par une partie des riverains. Hubert Jaquier note que la place de jeu des Marronniers aurait dû être conçue différemment, la haie actuelle la cachent notamment.

## 5. DISCUSSION

Pierre-Alain Pavillon résume les principes et éléments discutés lors de l'atelier en quelques points :

- Maintenir les ouvertures entre les bâtiments et avec les bâtiments des rues adjacentes
- Modérer la circulation automobile dans le quartier
- Aménager un parking souterrain
- Réaliser une place de jeu polyvalente
- Assurer une perméabilité piétonne
- Trouver des solutions pour réduire les nuisances liées à l'écopoint
- Verger : à discuter
- Contre-allée des Moissons : à discuter

Alain Flury revient sur le besoin futur en salles de classes dans le quartier du Cras-des-Fourches. Il propose de réunir les classes d'écoles du quartier existantes dans un bâtiment prévu sur la parcelle 2607. Hubert Jaquier est d'avis qu'à long terme la Commune pourrait effectivement retenir cette idée pour les 4 classes actuelles dans un des bâtiments qui sera construit sur la parcelle, bien qu'aucune augmentation en salles de classe ne soit à prévoir. Il rappelle que l'idée est de centraliser les nouvelles classes supplémentaires dans le bas de la ville, selon discussion avec le directeur des écoles.

## 6. INFORMATION

L'atelier 2 est fixé le **28 juin 2016 à 18h00** au pavillon de l'école primaire des Moissons. Les membres du comité consultatif recevront le procès-verbal du présent atelier ainsi qu'une convocation par e-mail.

Françoise Collarin, Hubert Jaquier et les collaborateurs d'Urbaplan remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

SERVICE DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES TRAVAUX PUBLICS

Célia Marquis, UETP  
Relu par Hubert Jacquier

Delémont, le 20 juin 2016/ adapté le 29 juin 2016

H:\PAL\Moissons\_2607\PV\_atelier1\_07062016v2.docx